



## N° 159 Évaluation de la protection du patrimoine rapport publié le 19 mai 2020

No 159 Évaluation de la protection du patrimoine			
Recommandations proposées	3	Ouvert	-
		Fermé	3
		Refusé	-

Les trois recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, les deux dernières recommandations ont été mises en œuvre, et fermées durant la période sous revue, sur la base des éléments suivants :

- L'achèvement du recensement architectural cantonal a permis l'identification des objets les plus importants. Cette photographie permet à la fois de développer les connaissances sur le patrimoine, de transmettre ces dernières aux différentes parties prenantes, de guider le développement urbain (recommandation 3), de prioriser les mesures de protection (recommandation 1) et de faciliter la conservation ;
- En matière de planification, les travaux pour la réalisation du prochain plan directeur cantonal (notamment sa fiche A15), précédés par ceux sur la vision territoriale transfrontalière (VTT) contribuent à inclure plus rapidement la dimension patrimoniale dans le processus de densification (recommandation 3.2) ;
- La création, en 2020, de la plateforme « patrimoine et territoire » permet cette prise en compte à l'échelle des projets d'aménagement, en particulier en zone de développement (recommandation 3.2). Cette prise en compte découle d'une collaboration plus étroite entre les acteurs étatiques et avec les parties prenantes des projets, de la prise en compte de l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS), du croisement des données de l'office de l'urbanisme avec celle de l'office du patrimoine et des sites. En zone

ordinaire, c'est en grande partie un travail de sensibilisation qui doit faciliter un réflexe patrimonial dans les projets individuels (hors plans d'affectation) (recommandation 3.1). Le renforcement du volet patrimonial des plans directeurs communaux vise également cet objectif ;

- Finalement, des réorganisations de l'office du patrimoine et des sites ont permis le renforcement des mises sous protection et des activités de sensibilisation, ainsi que la rationalisation des activités de conservation.

No 159 Évaluation de la politique publique de protection du patrimoine					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
159-R1	Intensifier et rendre plus accessible l'information sur le patrimoine et sa conservation.	Élevée	OPS	<del>30.06.2024</del> report 30.09.2022	Fermé
159-R2	Développer une stratégie de protection sur la base d'une analyse territoriale.	Très élevée	OPS (+ OU)	<del>31.12.2020</del> 31.12.2022 report 31.12.2023	Fermé
159-R3.1	Renforcer la dimension patrimoniale en amont du processus de densification en zone ordinaire.	Élevée	OU	<del>31.12.2020</del> 31.12.2022 report 31.03.2023	Fermé
159-R3.2	Renforcer la dimension patrimoniale en amont du processus de densification en zone de développement.	Élevée	OU (+OPS)	<del>31.12.2020</del> 31.12.2022 report 31.12.2023	Fermé